



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
31 octobre 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au siège à New York, le jeudi 10 octobre 2013, à 15 heures

Président : M. Diallo (Sénégal)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-50784X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 15 heures

Débat général (suite)

1. **M. Llorentty Soliz** (État plurinational de Bolivie) dit que les multiples crises qui accablent le monde ont leurs origines dans un modèle capitaliste fondé sur le clientélisme et le consumérisme qui approfondit encore l'écart entre les riches et les pauvres tout en pillant la planète. Un nouvel ordre économique international, fondé sur l'équité, des intérêts communs, la souveraineté nationale, la solidarité et l'harmonie avec la nature, est nécessaire. Le programme de développement pour l'après-2015 doit reposer sur ces principes ainsi que sur celui des responsabilités communes mais différenciées et sur différents modèles et conceptions du développement. Les pays en développement doivent jouer leur rôle en créant un système financier orienté effectivement vers l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement durable. Il demande instamment qu'il soit mis fin à toutes les formes de colonialisme financier adopté par les organismes de financement internationaux qui utilisent la dette comme moyen de chantage ou pour imposer des politiques mal adaptées aux réalités nationales.

2. La coopération Sud-Sud pourrait largement contribuer à l'autosuffisance nationale et collective et, partant, compléter la coopération Nord-Sud sans la remplacer. Il est essentiel que les pays développés honorent l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement (APD) pour les pays en développement et de la porter à 0,15-0,20 % pour les pays les moins avancés. Les pays à revenu moyen comme la Bolivie ont encore besoin de la coopération internationale. Sa délégation s'inquiète donc de voir que les efforts déployés pour surmonter les fléaux les plus graves, notamment la faim, la maladie et le manque d'accès à l'éducation et à l'eau, restent insuffisants; des efforts communs sont nécessaires pour définir des objectifs durables afin de relever ces défis. La sécurité et la souveraineté alimentaires sont des problèmes fondamentaux, en particulier dans le cadre des changements climatiques et ils sont d'importance cruciale pour le paradigme du bien vivre mis au point par son pays. L'État plurinational de Bolivie a des réserves quant à la quête d'une économie verte fondée sur le mercantilisme et la privatisation: sous la bannière du bien vivre, il a considérablement réduit la

pauvreté et redistribué la richesse tout en respectant l'harmonie du monde naturel. Il invite tous les pays à considérer ce paradigme comme une alternative au capitalisme.

3. **M. Ndour** (Sénégal) dit que, depuis 2008, le dysfonctionnement toujours plus marqué de l'ordre économique international a eu des répercussions négatives sur les réalisations économiques de la plupart des pays en développement et réduit leurs espoirs d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015. Il est donc plus que nécessaire d'adopter un nouveau modèle de développement s'appuyant sur des stratégies plus appropriées. Le concept de développement durable prend toute sa signification dans ce contexte et il a en conséquence inspiré des décisions importantes, en particulier celles énoncées dans le document final de la Conférence Rio+20: cette nouvelle dynamique doit être maintenue et les nouvelles structures en résultant doivent devenir opérationnelles. Cependant, la construction d'un avenir s'inspirant de cette perspective est tributaire d'une compréhension partagée de la nécessité de mener un combat plus soutenu contre la pauvreté; il faut pour ce faire investir davantage dans l'agriculture et l'énergie et, surtout, dans les infrastructures afin de donner une impulsion aux échanges et à l'investissement.

4. Dans ce contexte, il est indispensable de poursuivre et intensifier les tentatives de réconciliation des besoins à court terme des communautés et de protection de l'environnement, par le biais de politiques appropriées de gestion durable des terres, des forêts, des déchets et de l'eau. Il faut également accorder toute l'attention voulue à la mise en œuvre des accords sur les changements climatiques, renforcer la coopération pour parvenir à un nouvel accord mondial qui succéderait au Protocole de Kyoto et une volonté concertée d'atteindre les objectifs internationalement convenus relatifs à la diversité biologique, la désertification et la préparation aux catastrophes. Pour sa part, le Sénégal, particulièrement préoccupé de la dégradation progressive des écosystèmes forestiers, participe activement aux efforts visant à créer un fonds international pour les forêts; il appuie aussi vigoureusement l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant sur tous les types de forêts.

5. L'architecture économique et financière mondiale doit être réformée par le biais d'une meilleure

représentation des États dans les organismes décisionnels et de meilleures conditions de crédit et de financement; des mécanismes doivent également être mis en place pour assurer une plus grande transparence dans les transactions internationales, notamment dans l'industrie minière, et pour absorber le déficit enregistré dans ce domaine.

6. À l'horizon imminent de 2015, la priorité doit être donnée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en mobilisant les ressources nécessaires. Par la suite, ces réalisations devront être consolidées et les lacunes comblées dans le cadre d'un système multilatéral renouvelé et intégré. Les objectifs de développement durable proposés offrent une voie à suivre prometteuse en s'appuyant sur les OMD.

7. En conclusion, il souligne l'importance des préparations à venir pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier en raison de la nécessité de traiter les problèmes démographiques en les intégrant dans les processus et stratégies de développement.

8. **M^{me} Bajaan** (Nicaragua) dit que la Conférence Rio+20, tout en servant à réaffirmer la volonté politique de la communauté internationale et à définir des engagements réels, serait insuffisante si elle n'était pas accompagnée d'une nouvelle architecture économique mondiale favorisant l'inclusion sociale, l'égalité, la compassion et l'harmonie avec la nature et tenant pleinement compte de la diversité biologique. Le principal défi lancé au monde est l'élimination de la pauvreté, condition préalable au développement durable, qui doit aussi aller de pair avec l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

9. Sa délégation se félicite d'un certain nombre d'initiatives connexes, notamment la création d'un Forum politique de haut niveau pour remplacer la Commission du développement durable qui devrait être caractérisé par l'universalité et la transparence et qui, tout en bénéficiant de la participation d'acteurs non étatiques, permettrait de prendre des décisions fondées sur le consensus par le biais de négociations intergouvernementales. Il est essentiel à ce propos de lancer un processus intergouvernemental pour mettre en place le programme de l'après-2015 comprenant des objectifs de développement durable actualisant les OMD. Au cours de ce processus, le principe des responsabilités communes mais différenciées doit être

sauvegardé et le financement nécessaire fourni, en plus du 0,7 % du produit national brut prévu pour l'aide publique au développement.

10. Il est très inquiétant que la situation économique mondiale s'aggrave, en particulier en raison de ses répercussions constantes sur les membres les plus défavorisés de la communauté internationale, alors qu'il n'y a toujours pas d'accord collectif sur des solutions internationales. Pour éliminer la pauvreté et la faim, un nouveau modèle de société ne reposant plus sur l'exploitation du plus grand nombre par quelques-uns doit voir le jour. En Amérique latine et dans les Caraïbes, une nouvelle société est en voie d'édification; elle se caractérise par la fraternité et la solidarité et se fonde sur le commerce équitable des produits de base, des ressources et des produits de l'élevage de manière à garantir un développement social équitable pour tous.

11. Dans la perspective de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, elle exhorte les pays développés à assumer leur responsabilité historique pour relever ce défi, en particulier par l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant comme suite au Protocole de Kyoto.

12. **M^{me} Al-Hadid** (Jordanie) évoque les domaines prioritaires de l'eau, de l'énergie et de la terre proposés dans le document final de la Conférence Rio+20 comme objectifs du développement durable et dit qu'il y a également lieu de prendre en considération d'autres sujets de préoccupation car il ne saurait y avoir de progrès dans la voie du développement durable sans une reprise durable de l'économie internationale et un climat mondial sain, favorable au commerce et à l'investissement. Il est aussi à espérer que la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) permettra de faire avancer les négociations pour parvenir à un accord général sur le commerce. Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable récemment créé devrait aussi pouvoir apporter une contribution importante mais il doit être doté de ressources suffisantes et jouir de l'appui de la communauté internationale.

13. Les efforts déployés pour parvenir au développement durable risquent cependant d'être compromis par les changements climatiques. La Jordanie, pour sa part, se propose d'adhérer au nouvel accord mondial juridiquement contraignant sur les

changements climatiques, sous réserve que le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives y figure.

14. **M. Kim Un Chol** (République démocratique populaire de Corée) dit qu'il faut poursuivre les efforts collectifs nécessaires pour créer un contexte pacifique favorable au développement durable dans le respect des droits souverains de chaque nation. Ce respect devrait également constituer la base de relations économiques internationales justes et satisfaisantes : le recours ou la menace du recours à la force et à des sanctions est une violation du droit des États à déterminer leur propre développement et compromettent ainsi la paix et la sécurité mondiales. Sa délégation demande instamment que les sanctions imposées par des pays contre un pays au nom de l'Organisation des Nations Unies soient condamnées et catégoriquement rejetées.

15. Il faut avant tout réformer la structure économique internationale existante dont l'iniquité rend impossible pour n'importe quel pays de parvenir au développement durable. Le réalisme et la commodité devraient être ses principes directeurs, le but étant de construire un nouveau système économique international fondé sur la justice et l'égalité. Les objectifs du développement durable proposés devraient mettre en évidence les différents niveaux de développement et les réalités des États et mettre en application les objectifs de développement non réalisés, comme l'élimination de la pauvreté. Son Gouvernement consacrera toutes ses ressources et son énergie à la construction économique et à l'amélioration du niveau de vie tout en poursuivant activement un processus de développement durable sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans un contexte pacifique et stable.

16. **M. Wang Min** (Chine) déclare qu'après une période de profondes perturbations dont elle commence tout juste à sortir, l'économie mondiale manque encore de dynamisme et souffre d'une croissance inégale. Les principales économies sont confrontées à des problèmes structurels ce qui les oblige à assurer une coordination de qualité au niveau macroéconomique; quant aux économies émergentes, elles sont entravées par la lenteur de la croissance et des risques externes toujours plus importants, en même temps que par la baisse de l'aide publique au développement fournie par les pays développés. Il est donc clair que la reprise

complète de l'économie mondiale sera un processus de longue durée.

17. La croissance de l'économie mondiale doit s'appuyer sur le développement de tous les pays. Il s'ensuit que la communauté internationale ne doit plus considérer la coopération pour le développement en termes purement stratégiques mais qu'elle doit relancer tout le programme de développement; à cet égard, l'ONU a un rôle de chef de file à jouer. L'Assemblée générale devrait accorder la priorité à l'amélioration de la gouvernance mondiale pour créer des conditions de croissance favorables : il faudrait alors que tous les gouvernements du monde interviennent plus activement dans l'élaboration de politiques macroéconomiques et travaillent ensemble pour forger un ordre économique mondial fondé sur l'innovation, l'interdépendance de la croissance et l'intégration. En même temps, il convient de réformer l'architecture financière internationale pour que les marchés émergents et les pays en développement soient mieux représentés, de réglementer plus strictement les marchés financiers mondiaux et de créer un système monétaire stable et solide. Des mesures doivent être prises pour mettre en valeur un modèle économique ouvert, fondé sur le marché, en réduisant le protectionnisme commercial et en créant un système commercial multilatéral non discriminatoire. De plus, il faudra trouver les moyens d'améliorer les possibilités d'investissement en général afin d'allouer les ressources avec plus d'efficacité et de mieux acheminer les flux de capitaux internationaux.

18. Les pays en développement devraient bénéficier d'un autre allègement de la dette et recevoir en priorité une assistance financière dans un contexte économique international équitable, ouvert et rationnel. Le programme de développement pour l'après-2015 doit être marqué par un esprit de confiance mutuelle et s'inspirer des principes de diversification, de responsabilités communes mais différenciées et d'universalité. Les pays développés doivent honorer leurs engagements de soutien aux pays en développement qui, pour leur part, doivent continuer à renforcer la coopération Sud-Sud. Sa délégation est en faveur d'une méthode de développement axée sur les résultats et recommande que des processus de suivi soient mis en place pour remédier aux faiblesses de la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus.

19. La Chine s'engage actuellement dans un processus fondamental de transformation et d'amélioration de son économie qui repose sur de bonnes bases et fait montre d'une croissance constante après un ralentissement de l'activité économique. Le Gouvernement a cessé de considérer le produit national brut comme un indicateur de croissance et il se préoccupe davantage d'en améliorer la qualité et l'efficacité. Il a adopté des politiques novatrices qui intègrent les objectifs à court et à long terme et, en mettant l'accent sur un plus grand dynamisme du marché, il a fait de la Chine un des principaux moteurs de la croissance économique mondiale. Tous ses indicateurs sont raisonnables; le ralentissement récent est dû à une réglementation anticipée. La Chine pourrait continuer à contribuer de plus en plus à la croissance et à la santé de l'économie mondiale et elle espère que la communauté internationale lui fournira un meilleur cadre de coopération. Elle reste prête à renforcer la coopération Sud-Sud et à partager avec d'autres pays en développement son expérience en matière de réduction de la pauvreté et de développement en vue de contribuer à la reprise de l'économie mondiale.

20. **M. Izizaren** (Maroc) dit que les progrès accomplis dans la réalisation des OMD, tout en étant réels restent insuffisants et déséquilibrés entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. Plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent dans une extrême pauvreté. Les pays africains, en particulier, restent encore à la traîne, notamment en matière de santé : les femmes africaines sont cent fois plus susceptibles de mourir de problèmes liés à la grossesse que les femmes des pays développés. En outre, la plupart des objectifs relatifs à l'objectif 8 des OMD, élaboration d'un partenariat mondial pour le développement, sont loin d'être atteints. L'APD, source de financement la plus importante pour les pays en développement les plus pauvres, a baissé en 2012 pour la deuxième année consécutive et ne représente que 0,29 % du produit national brut combiné des pays donateurs, par rapport à l'objectif de 0,7 %.

21. Considérant que le commerce international est un moteur puissant de la croissance et du développement, sa délégation espère qu'il sera possible de parvenir à une conclusion heureuse du Cycle de Doha. Le succès du programme pour l'après-2015 dépendra d'un partenariat mondial pour le développement renouvelé et renforcé et de moyens rationnels de mise en œuvre.

Il devrait intégrer de façon coordonnée les trois piliers du développement durable, en rapport avec l'objectif primordial de l'élimination de la pauvreté. L'appropriation nationale doit être au centre de tout programme qui doit pouvoir répondre aux différents besoins et priorités des États. À cet égard, l'emploi, en particulier pour les jeunes, une éducation meilleure, des infrastructures plus satisfaisantes, la promotion d'investissements productifs et un meilleur accès au marché pour les pays en développement sont au nombre des autres problèmes à aborder. La coopération Sud-Sud contribue énormément aux efforts de développement des pays en développement sur la base de l'appropriation nationale et d'un partenariat égal mais elle ne remplace pas encore la coopération Nord-Sud.

22. **M. Le Hoai Trung** (Viet Nam), faisant remarquer que les nombreux problèmes de développement résultant du ralentissement de la croissance économique mondiale, de l'instabilité macroéconomique, de la surexploitation des ressources naturelles et de la pollution dit qu'aucun pays ne peut les résoudre seul et que les gouvernements n'ont pas d'autre choix que de chercher un modèle de croissance différent, plus durable et plus équitable. Il incombe à l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle plus efficace en facilitant et en coordonnant les réponses internationales à ces problèmes. Le Viet Nam est en bonne voie pour réaliser les OMD auxquels il attache une très grande importance comme moyen de sortir les populations de la pauvreté, d'améliorer leurs conditions de vie et de contribuer au développement socioéconomique global de chaque nation.

23. Sa délégation estime que le développement durable doit être au centre du nouveau programme de développement et elle se félicite de la création du Forum politique de haut niveau pour donner une direction et des orientations politiques. Son pays continuera à contribuer à l'élaboration des objectifs du développement durable et appuiera tous les efforts déployés afin de créer un environnement économique, commercial et financier international favorable dans l'intérêt d'une croissance économique équitable et globale. Le nouveau programme doit être intergouvernemental et garantir la responsabilisation des gouvernements à qui incombera la responsabilité principale de sa mise en œuvre. Il doit aussi s'inspirer des principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées.

24. Enfin, il partage les préoccupations exprimées au sujet de la baisse constante de l'APD et demande instamment à tous les partenaires de veiller à ce que le flux de ressources financières pour le développement soit plus important, prévisible et durable.

25. **M^{me} Amarasinghe** (Sri Lanka) dit que, pour assurer le caractère unique et cohérent du programme de développement pour l'après-2015 qui découlerait des OMD tout en répondant aux problèmes de l'avenir, il doit y avoir convergence d'un grand nombre de processus multilatéraux. Ce programme doit être intergouvernemental et chercher à équilibrer la croissance économique et la responsabilité environnementale. En outre, il est indispensable que les pays développés assument leurs responsabilités pour les dommages qu'ils ont causés à l'environnement.

26. Les réalisations socioéconomiques du Sri Lanka sont le résultat de politiques centrées sur les personnes. Nonobstant ses propres problèmes intérieurs et les répercussions des crises alimentaire, énergétique et financière mondiales, son pays occupe une place élevée dans l'indice du développement humain; il reconnaît depuis longtemps le rôle fondamental des femmes dans l'exercice du pouvoir politique; il atteindra l'objectif de l'enseignement primaire universel d'ici à 2015; il a considérablement réduit le chômage et son taux de mortalité infantile se situe au même niveau que celui de nombreux pays prospères. Le Sri Lanka comprend l'importance des OMD et estime qu'il ne faut négliger aucun effort pour les réaliser. Il s'associe aux appels lancés en faveur de la réforme des institutions financières internationales pour qu'elles puissent s'adapter aux problèmes mondiaux et nouveaux de développement ce qui ne pourra se faire que dans le contexte d'un ordre économique international équilibré. Les partenariats pour le développement et la coopération Sud-Sud sont d'autres domaines importants pour l'avenir.

27. Un système transparent fondé sur des règles, sous les auspices de l'OMC, pourrait faciliter l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral international et, partant, les aider à réaliser leurs objectifs de développement. Sa délégation est particulièrement consciente des besoins des pays à revenu moyen; leur main-d'œuvre importante et leurs capacités agricoles et industrielles sont autant des atouts précieux que des problèmes potentiels imprévisibles.

28. Pour de nombreux pays, l'augmentation des investissements dans le développement des ressources humaines pose un grand problème dans le contexte actuel. Le Sri Lanka est tout à fait conscient de cette nécessité et il est donc devenu un ardent défenseur des intérêts des jeunes : ce souci a conduit son Président à proposer que les Nations Unies proclament une Journée internationale des compétences et il demande aux autres pays de soutenir cette initiative.

29. **M. Donoghue** (Irlande) souligne le rôle capital que peut jouer l'Organisation des Nations Unies en aidant les pays à atteindre leurs objectifs de développement, en particulier les OMD, et il dit que l'élimination de la pauvreté et de la faim dans le monde est le plus grand défi lancé à la communauté internationale. Ce problème est au centre de la politique étrangère de l'Irlande. La faim cependant ne peut être éradiquée si l'on ne règle pas le problème des changements climatiques qui ont des effets dévastateurs pour les petits pays insulaires en développement et de vastes parties de l'Afrique. Il est donc nécessaire de mettre fortement l'accent sur l'agriculture en accordant une attention particulière à la nécessité de donner au simple paysan les moyens de prendre son destin en main.

30. Les principes relatifs à l'égalité, à l'inclusion et aux droits de l'homme, notamment ceux des femmes, doivent sous-tendre les objectifs du développement durable; l'émancipation des femmes et des filles est non seulement un objectif en soi mais aussi un moyen essentiel de mise en œuvre. Il est aussi indispensable d'accroître les ressources financières à l'appui du développement.

31. Malgré ses difficultés financières, l'Irlande a respecté l'engagement qu'elle a pris dans le domaine de la coopération à l'appui du développement extérieur : elle considère que des partenariats authentiques et durables ouvrent la voie à la solution des problèmes de développement dans les pays les plus vulnérables. L'objectif devrait être l'application par le système des Nations Unies du principe « Unis dans l'action » pour le développement et la mise en place de l'architecture institutionnelle nécessaire pour intégrer les trois dimensions du développement durable.

32. **M. Elisaia** (Samoa) dit qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans intégration équilibrée des préoccupations d'ordre social, économique et environnemental. Sa délégation se félicite de la

création du Forum politique de haut niveau qui sera appelé à réexaminer et faire avancer les engagements pris à l'échelle mondiale en faveur du développement durable, en accordant une attention particulière aux problèmes auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement comme Samoa. Ces États étant particulièrement vulnérables aux changements climatiques, 2014 a été proclamé Année internationale des petits États insulaires en développement; il est à espérer que la conférence internationale sur ces États qui se tiendra en septembre 2014 leur servira de tribune pour exposer leurs aspirations à la réalisation du développement durable. Samoa demande instamment aux États membres de soutenir la mise au point rapide de la résolution concernant les modalités de ladite conférence et de contribuer à son financement dans le cadre du fonds d'affectation spéciale constitué à cet effet.

33. Les changements climatiques pourraient en effet conduire à l'extinction de certains pays insulaires de basse altitude dans le Pacifique comme États souverains. Les causes ont été identifiées, les solutions sont connues mais les mesures qu'il est indispensable de prendre sont toujours retardées par des droits nationaux acquis. Du fait qu'il ne saurait y avoir de développement durable pour les petits États insulaires en développement tant que les causes profondes et les répercussions des changements climatiques ne seront pas prises en compte, il demande instamment aux États membres de veiller à ce que la convention actuellement en cours de négociation sur cette question dissipe les craintes toujours plus nombreuses des pays comme le sien.

34. **M. Momen** (Bangladesh) dit que son pays a déjà élaboré la stratégie nationale relative à son programme de développement pour l'après-2015 et qu'il est déterminé à contribuer de manière importante à la définition des priorités mondiales pour l'avenir. Les progrès substantiels accomplis par le Bangladesh dans la voie de la réalisation des OMD restent insuffisants par rapport à ses aspirations, alors que la plupart des pays les moins avancés et des pays sortant d'un conflit doivent accélérer leur démarche pour atteindre les objectifs; les objectifs de développement pour l'après-2015 devraient se fonder sur la réussite de la réalisation des OMD. Les pays les moins avancés, dont les populations vivent en grande partie au-dessous du seuil de pauvreté, attendent encore de voir se réaliser les promesses qui leur ont été faites. Sa délégation

demande instamment qu'un accès en franchise de droits et de contingents aux marchés internationaux soit accordé aux produits de tous ces pays.

35. La baisse récente de l'aide publique au développement devrait être une source importante de préoccupation pour la Commission, car des engagements non tenus pourraient compromettre les plans de développement des pays les plus pauvres. La Commission doit aussi se pencher sur la question de la migration, en particulier dans le contexte du financement du développement, en se concentrant en particulier sur la réduction des coûts des transferts de fonds et la protection des droits des migrants. Enfin, l'adaptation aux changements climatiques exige un accès direct et simple aux moyens de financement et à la technologie. Sa délégation demande donc aux pays développés comme aux pays en développement à croissance rapide de prendre les mesures qui s'imposent pour relever ce défi mondial.

36. **M^{me} Chigiya** (Micronésie), relevant que la Commission doit définir les modalités de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, dit que sa délégation se réjouit à l'avance de l'adoption de mesures énergiques afin d'en garantir le meilleur résultat possible. La Micronésie espère également que les problèmes auxquels sont confrontés ces États seront au centre des débats du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Les changements climatiques en particulier, problème de survie de notre époque, doivent être inclus dans le programme de développement pour l'après-2015. Le traité détaillé sur ce sujet qui devrait être adopté en 2015 doit comprendre des engagements juridiquement contraignants et refléter un degré d'ambition bien supérieur à celui de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. L'élimination progressive constante des hydrofluorocarbones au titre du Protocole de Montréal devrait donner une impulsion à l'action à mener dans le domaine des changements climatiques à l'avenir. Pour sa part, la Micronésie a déjà pris un certain nombre de mesures à l'appui d'une politique énergétique écologiquement rationnelle et elle a d'autres projets ambitieux sur ce front à réaliser avec l'aide de ses partenaires au développement. De plus, l'assistance technique, en tant que composante de l'aide publique au développement, est d'importance cruciale, en particulier sous la forme d'initiatives de transfert de technologie approprié et de renforcement des capacités.

Elle invite les principaux États donateurs à honorer leur engagement d'allouer 0,7 % de leur revenu national brut à cette assistance d'ici à 2015.

37. **M. Guerber** (Suisse) dit que, en dépit des progrès accomplis dans plusieurs domaines, le programme pour l'après-2015 doit être encore plus ambitieux que les OMD afin d'aider les plus défavorisés et de répondre aux attentes de milliards de personnes. Il doit se fonder sur une approche holistique du développement durable et être d'application universelle en prenant en considération les différences dans les capacités et réalités nationales et régionales.

38. Le nouveau Forum politique de haut niveau servira à renforcer le cadre institutionnel du développement durable et à garantir que les questions connexes seront au cœur des préoccupations des États et au premier plan dans le cadre du système des Nations Unies. En conséquence, il doit comprendre un mécanisme sérieux d'examen; il est également capital qu'il favorise la cohérence au niveau du système et la coordination des politiques de développement durable de l'Organisation. L'efficacité du système des Nations Unies pour le développement, à laquelle a largement contribué l'examen quadriennal complet des politiques, est d'importance cruciale; cet outil élémentaire de supervision permettra au système de s'adapter à la nouveauté du contexte, des problèmes et opportunités grâce à l'introduction des réformes et améliorations nécessaires.

39. **M^{me} Turk** (Liban) dit que son pays, comme beaucoup d'autres, est encore loin de réaliser pleinement les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et qu'il est donc crucial que le passage au programme de développement pour l'après-2015 se fasse sans heurt. Les mesures permettant d'améliorer le rendement énergétique et de lutter contre les changements climatiques contribuent largement à la création d'une économie durable et sont donc mises en œuvre par le Liban qui est particulièrement attentif au type de croissance à rechercher. Une croissance économique vigoureuse et durable dépend de l'efficacité de la gestion des ressources naturelles et de l'autonomisation des agents du changement. Des investissements intelligents sont essentiels dans l'éducation et les sauvegardes sociales tout comme dans la recherche et le développement et les plateformes de partage des connaissances.

40. Des mesures d'appui particulières sont indispensables pour répondre aux besoins en matière de développement des populations se trouvant dans des situations de conflit, post-conflit et sous occupation et qui, de ce fait, sont empêchées d'exercer librement les droits fondamentaux nécessaires à la croissance, au progrès et au développement. **M^{me} Turk** rappelle les souffrances du peuple palestinien sous la férule d'Israël et celles de son propre peuple suite aux retombées du conflit syrien; selon un rapport de la Banque mondiale, ce conflit pourrait diminuer la croissance du produit national brut de 2,9 % par an, réduire quelque 170 000 Libanais à la pauvreté et doubler le taux de chômage qui pourrait atteindre plus de 22 %. Le Liban souffre toujours des conséquences des frappes aériennes d'Israël sur sa côte en juillet 2006; les demandes de compensation adressées à Israël par son pays sont restées ignorées.

41. **M. Warraich** (Pakistan) demande si, au cours des cinq dernières années, l'approche adoptée dans les tentatives de relance de l'économie mondiale était appropriée. Les décisions prises dans le cadre de groupes restreints ne résoudre pas les problèmes d'un monde interconnecté, interdépendant et en voie de globalisation. L'Organisation des Nations Unies offre certainement le cadre approprié à la recherche de ces solutions, grâce à la participation accrue des pays en développement, pour des raisons d'équité plutôt que de poids économique: bien qu'ils ne soient pas responsables de la crise actuelle, ces pays sont ceux qui en souffrent le plus. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait être conçu pour les aider à réaliser les transformations économiques nécessaires à la durabilité sans compromettre pour autant l'impératif de la croissance économique.

42. Le Pakistan fait tout son possible sur le plan intérieur pour surmonter les conséquences de la crise financière et économique mondiale mais, en général, il faut que la situation soit équitable pour tous et l'environnement favorable. Le Pakistan attend avec impatience la conclusion qui n'a que trop tardé du Cycle de Doha et le début d'un travail véritable en vue de jeter les bases d'un mécanisme structuré de restructuration de la dette, accordant en priorité l'attention à l'allègement de celle des pays non pris en compte dans les initiatives actuelles.

43. **M. Errázuriz** (Chili) dit que les obstacles au commerce et à l'investissement imposés dans le sillage de la crise financière et économique ont bloqué une

source importante de développement pour les pays et qu'il est indispensable d'éliminer toutes les formes de protectionnisme commercial. La prochaine Conférence ministérielle de l'OMC offrira une excellente occasion de renforcer le système commercial international. Pour sa part, le Chili, a récemment donné son accord à l'importation en franchise de droits et non contingentée des produits des pays les moins avancés. Le commerce international a incontestablement un rôle essentiel à jouer pour garantir la sécurité alimentaire à laquelle il serait tout à fait possible de parvenir par la réduction de la pauvreté, le renforcement de la croissance et la consolidation de la stabilité politique et sociale.

44. Le programme pour l'après-2015 doit conserver l'approche holistique du Consensus de Monterey et prendre en compte les objectifs du Millénaire pour le développement; il devrait être élaboré dans le cadre d'un processus intergouvernemental qui commencerait en septembre 2014. Il faudrait aussi qu'il prenne en considération le problème intersectoriel de la réduction des risques de catastrophe car il est dorénavant évident que les progrès dans la voie du développement sont compromis lorsqu'ils ne vont pas de pair avec des stratégies permettant d'améliorer la préparation aux catastrophes. Le représentant du Chili prend note des inquiétudes toujours plus grandes des petits États insulaires en développement, en particulier au sujet des changements climatiques, et il appuie la tenue prochaine de leur troisième Conférence internationale.

45. Pays à revenu moyen, le Chili s'inquiète à l'idée que, avec de nouvelles règles, les principaux programmes de développement de l'ONU cessent leurs opérations dans ces pays d'ici quelques années; ceci irait nettement à l'encontre du principe d'universalité du système des Nations Unies pour le développement. Dans le cadre de ce système, son pays soutient la coopération Sud-Sud qui complète la coopération Nord-Sud tout en ne s'y substituant pas. Sa délégation se félicite de la création du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable qui devrait contribuer au renforcement de la mise en forme du processus de financement du développement et la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

46. **M. Escalona Ojeda** (République bolivarienne du Venezuela) dit que, à une époque marquée par le désir primordial de gains faciles, les investissements nécessaires n'ont pas été faits, que ce soit pour créer des emplois, éradiquer la pauvreté et la faim, lutter

contre les changements climatiques, contre la désertification, la dégradation de la biodiversité ou assurer le transfert des connaissances scientifiques et de la technologie; les produits de première nécessité sont à la merci des spéculateurs financiers; de nouvelles formes de colonisation caractérisées par la lutte pour les ressources naturelles du Sud voient le jour, et tout est de plus en plus détruit par les changements climatiques

47. Le financement du développement durable ne doit pas servir à augmenter les profits des riches. Les pays bénéficiaires ne doivent pas accepter des conditions qui violent leur souveraineté ou entravent leur autonomie en créant de nouvelles formes de subordination par lesquelles les excédents économiques du Sud sont utilisés comme moteur du développement des pays du Nord. De nouvelles initiatives, comme par exemple celles de la Banque Alba et de la Banque du Sud, sont nécessaires pour mettre un terme au monopole du crédit; elles devraient comprendre un mécanisme de réglementation des flux financiers pour redonner aux banques leur rôle traditionnel d'intermédiaires entre l'épargne et l'investissement pour la production de biens et services et amener la réforme des institutions de Bretton Woods.

48. Les schémas actuels de consommation et de production sont insoutenables et reposent sur la spoliation des ressources naturelles et des écosystèmes au profit d'une minorité. L'objectif général du programme de développement pour l'après-2015 devrait être l'élimination de la pauvreté, condition préalable au développement durable; le programme devrait être conçu par les pays du Sud et par les pauvres des pays du Nord; il devrait s'inspirer du principe fondamental des responsabilités communes mais différenciées.

49. **M. Çevik** (Turquie) déclare que l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 sera l'une des principales priorités de son pays pendant sa présidence du Groupe des 20 en 2015; il a toute raison de croire que le Forum politique de haut niveau et le Conseil économique et social remanié permettront de dégager facilement un consensus à cet égard.

50. Les répercussions constantes de la crise financière et économique mondiale exigent des efforts concertés de la part de la communauté internationale afin de créer les conditions propices à l'accroissement de la production, des échanges et de l'investissement et

à l'ouverture du marché de l'emploi. Ces problèmes sont plus lourds pour les pays les moins avancés, en particulier les pays sans littoral et les petits États insulaires qui ont le moins profité de la mondialisation mais ont le plus souffert de ses conséquences négatives. La Turquie reste déterminée à soutenir leurs efforts de développement et elle a offert d'accueillir la conférence d'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul qui est pour eux un outil précieux. De plus, son pays estime que l'amélioration de la coopération dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation serait particulièrement utile aux pays en développement et il se tient prêt à accueillir une banque de la technologie, proposée à cet effet, sous les auspices de l'ONU.

51. Tous les pays doivent contribuer à apporter une réponse crédible aux changements climatiques et ils devraient redoubler d'efforts pour réduire les émissions mondiales sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées sans préjudice des initiatives de développement durable.

52. **M. Escalante Hasbún** (El Salvador) dit que la crise financière et économique mondiale qui se poursuit a eu des conséquences négatives sur la capacité de nombreux pays en développement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La solidarité et la coopération internationales sont nécessaires à l'établissement d'un cadre commun de commerce et de transfert de technologie pour faire face à la crise, stimuler la reprise et construire des sociétés plus accueillantes; il est aussi indispensable d'augmenter les ressources dans des domaines prioritaires tels que l'éducation, les soins de santé, l'énergie et les infrastructures. Il souligne l'importance de la culture comme facteur de rassemblement dans la définition d'une approche orientée vers les réalités locales.

53. L'élimination de la pauvreté est le plus grand défi lancé au monde à l'heure actuelle. Pour sa part, El Salvador prend des mesures significatives dans cette direction sur la base d'une approche à dimensions multiples, qui englobe non seulement les revenus mais aussi la santé, l'éducation, l'emploi et le logement. Le principe des responsabilités communes mais différenciées sert de fondement à la conception des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015.

54. Sa délégation est toujours favorable à la réforme des structures de gouvernance de l'économie mondiale, notamment celle de l'architecture financière et monétaire internationale, afin de garantir la gestion plus efficace et mieux coordonnée des problèmes mondiaux. Il serait notamment très utile que les pays en développement soient mieux représentés dans les institutions de Bretton Woods et y participent plus largement pour renforcer leur efficacité et leur légitimité. Il est important aussi que le programme pour l'après-2015 repose sur une approche complète et à long terme des problèmes des populations migrantes, en veillant tout particulièrement au respect de leurs droits fondamentaux. Prenant note avec inquiétude que la crise a entraîné une baisse de l'aide publique au développement et qu'elle a également eu des répercussions sur l'aide aux pays à revenu moyen, il dit que le renforcement de la coopération avec ces pays serait utile non seulement dans la lutte contre la pauvreté mais aussi pour l'avancement du développement et de l'inclusion sociale. La coopération Sud-Sud est un complément essentiel de la coopération Nord-Sud mais elle ne la remplace pas.

55. La communauté internationale doit appuyer la prise de mesures immédiates d'adaptation aux effets négatifs des changements climatiques et de réduction des risques de catastrophes afin de sauver des vies humaines, de prévenir des dégâts matériels et d'aider les pays vulnérables à progresser dans la voie du développement durable.

56. **M. Tham Borg Tsien** (Singapour) dit que les politiques macroéconomiques et le développement durable sont interdépendants comme ceci ressort des débats sur le programme de développement pour l'après-2015. Singapour a compris par l'expérience qu'il existe un lien étroit entre l'élimination de la pauvreté et le développement durable et défend avec vigueur l'idée qu'il est indispensable, dans l'élaboration de ce programme, de mettre l'accent sur la gestion du développement durable et les questions relatives à l'eau et à l'assainissement qui s'y rattachent. De plus, les questions macroéconomiques que doit examiner la Commission se rapportent directement à ce programme dans la mesure où elles offrent un moyen de soutenir sa mise en œuvre. Sa délégation invite instamment la Commission à faire davantage pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses méthodes de travail.

57. **M. Mashkoor** (Iraq) dit que la crise financière et économique mondiale a mis en évidence le rôle et les responsabilités de chaque État dans le monde contemporain : ils doivent être en mesure de prendre les décisions nécessaires pour traiter les problèmes d'inflation et de chômage et relancer leurs économies. Le document final de la Conférence Rio+20 donne des orientations en ce qui concerne la réforme d'un système financier et économique international général qui souffre de déséquilibres structurels. Des enseignements doivent être tirés des crises du passé, y compris en ce qui concerne les changements climatiques qui ont également des incidences sur la vie sociale et économique. Son pays attend avec impatience que soit menée à bien d'ici à 2015 la préparation d'une convention juridiquement contraignante sur cette question, qui tienne compte des réalités propres aux pays en développement et intègre le principe des responsabilités communes mais différenciées. Il y a lieu aussi de s'efforcer d'améliorer les mécanismes des fonds d'affectation spéciale financés par le Fonds pour l'environnement mondial de manière à protéger plus efficacement la diversité biologique et à renforcer les écosystèmes.

58. Plus généralement, l'interdépendance des institutions internationales multilatérales a des conséquences sur la démarche à adopter dans les crises mondiales et, de même, le développement durable à l'échelle mondiale exige que des solutions soient apportées aux problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement. L'aide publique au développement est donc d'autant plus importante, tout comme la promotion des échanges avec ces pays. Le multilatéralisme doit s'appuyer sur des règles juridiques contraignantes pour assurer un environnement prévisible et stable.

59. L'Iraq va bientôt devenir membre de l'OMC, après avoir eu le statut d'observateur depuis 2004. Il s'efforce donc d'harmoniser sa législation commerciale avec les normes internationales, conformément à sa détermination de s'ouvrir au commerce et de contribuer au développement durable. Son Gouvernement compte sur ses partenaires commerciaux internationaux pour lui donner des conseils et lui apporter leur soutien au sujet de projets ayant pour but de développer son avantage compétitif, d'améliorer ses structures d'exportation et de renforcer son économie.

60. **M. Jawhara** (République arabe syrienne), intervenant au titre de l'exercice de son droit de réponse aux remarques faites précédemment par le représentant d'Israël (A/C.4/68/SR.4, par. 44), dit que celui-ci a proféré des mensonges au sujet de son pays dans le seul but de politiser les travaux de la Commission. En sa qualité de puissance occupante, Israël continue à empêcher le peuple palestinien de jouir de son indépendance et à violer les droits souverains du peuple syrien sur ses ressources naturelles, au mépris des résolutions des Nations Unies. De plus, il fomente la violence en Syrie en fournissant des armes et une aide aux groupes rebelles.

La séance est levée à 15 h 55.